

de la publication, d'énoncer sa propre politique sur ces points, une fois cette politique déterminée. Dans le cas du rapport actuel, cependant, il n'a été présenté au gouvernement qu'à mon retour de la conférence des premiers ministres du Commonwealth à 7 h. 40 hier soir.

Le cabinet en a été saisi pour sa gouverne lorsqu'il s'est réuni ce matin à onze heures.

Vu le très vif intérêt que suscite cette affaire et vu que les conclusions du commissaire préoccupent fort le Parlement, et à juste titre, le gouvernement a décidé que le rapport devrait être rendu public immédiatement. Voilà pourquoi il l'a déposé dès cet après-midi. Étant donné la rapidité avec laquelle il a agi, la Chambre comprendra que le gouvernement n'a pas eu le temps de s'arrêter aux mesures qu'il devrait prendre au sujet de toutes les conclusions du commissaire.

En attendant cet examen attentif, qui sera suivi d'une déclaration, j'aimerais rappeler immédiatement à la Chambre que, dans son rapport, le commissaire a exprimé l'avis qu'il existe un cas où les faits semblent prouver qu'un délit a été commis aux termes du Code criminel et certains autres cas où on s'est entendu pour entraver l'administration de la justice.

Aujourd'hui, le gouvernement a transmis ces conclusions au sous-ministre de la Justice en lui recommandant de les examiner sur-le-champ et de recommander les poursuites criminelles qu'il fallait tenter.

Je voudrais annoncer à la Chambre une autre nouvelle qui découle de ces événements. Le ministre de la Justice (M. Favreau) m'a remis sa démission ce matin. Après avoir discuté l'affaire avec lui à deux reprises, je n'ai d'autre alternative que de conseiller à Son Excellence de l'accepter. C'est avec un très profond regret que je le fais.

Mon honorable ami demeure un homme et un ministre d'une intégrité irréprochable... (*Applaudissements*)... et son honneur est sans tache. C'est un serviteur dévoué et fidèle du Canada et de sa propre province. Il n'est entré dans la vie politique que parce qu'il a été persuadé—et j'y ai été pour quelque chose—qu'il pouvait contribuer à l'unité et au salut de son pays. (*Applaudissements*)

Je lui ai donc demandé de continuer cette contribution en songeant à accepter un autre poste administratif qui pourrait lui être offert.

Il m'a répondu par cette lettre que j'ai reçue il y a quelques instants, et je pourrais peut-être terminer, monsieur l'Orateur, en la lisant à la Chambre:

Mon cher premier ministre,

Depuis notre entretien de ce matin où nous avons discuté mon offre de démission, j'ai songé très sérieusement à votre requête, appuyée par vos collègues, que je continue à faire partie du gouvernement.

Comme je vous l'ai mentionné, je crois que les conclusions du rapport, en ce qui me concerne, équivalent tout simplement à une déclaration du commissaire que, s'il avait été à ma place, il aurait exercé sa discrétion différemment.

Je tiens à répéter que j'ai donné ma démission, non pas parce que je jugeais avoir mal agi, mais avec le sentiment que mon utilité comme ministre de la Justice avait été compromise par la situation qui était survenue.

Point n'est besoin de dire combien je suis profondément ému de la confiance que vous, monsieur le premier ministre, et mes collègues m'ont témoignée en m'exhortant à garder mon poste.

Par conséquent, tout en insistant pour que ma démission comme ministre de la Justice soit acceptée, je consentirais à continuer à servir à un autre titre.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre gentillesse et vos égards et pour votre appui constant dans des jours difficiles et, parfois, même cruels.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Guy Favreau.

Monsieur l'Orateur, voilà ce que je voulais dire à la Chambre à l'appel des motions, et comme je l'ai dit, après examen plus approfondi des conclusions du rapport, le gouvernement fera d'autres déclarations.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, nous avons éprouvé un vif intérêt et quelques regrets personnels en écoutant le premier ministre (M. Pearson) faire sa déclaration.

L'une des conséquences de la vie politique, notamment dans le cas des ministres de la Couronne qui en raison de leur nomination ont de très grandes responsabilités à remplir, c'est qu'ils doivent faire preuve d'une rectitude de jugement et d'une intégrité qui ne peuvent jamais être mises en doute.

L'administration de ministères tels que—et je les choisis au hasard—les Pêcheries, l'Industrie, l'Agriculture et peut-être le Nord canadien—ne comporte pas des responsabilités aussi importantes que celles du ministère de la Justice. Le gouvernement actuel ne peut donc compter sur la confiance absolue et constante des Canadiens à moins que ces derniers ne puissent avoir pleinement confiance en l'administration de la justice au Canada.